

AVIS DE COURSE



Epreuve : Coupe des Clubs des Yvelines de printemps

Niveau : 5B

Date : samedi 22 Avril 2017

Support / Classe : MINIJI flotte Collective

Lieu : St Quentin en Yvelines

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité :

La Coupe des Clubs du 78 est ouverte à tous les clubs labellisés FFVoile des Yvelines. Un club pourra présenter 1 à 4 coureurs qui se relayeront à leur convenance au départ de chaque course.

Le Comité Départemental 78 est considéré comme un club permettant la participation des membres de son comité directeur.

Le nombre de clubs participants sera limité à 12.

Si le nombre de clubs inscrits n'atteint pas 12, les bateaux libres seront repartis parmi les clubs qui auront présentée le plus de coureurs.

4. Support :

La Coupe des Clubs du 78 se court sur la flotte collective de MINIJI mise à disposition par le CVSQ. La flotte est limitée à 14 MINIJI .

Les bateaux seront tirés au sort le matin de l'épreuve au moment des confirmations des inscriptions.

5. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours, d'un club localisé dans le département des Yvelines ,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an**

6. Droits à payer : néant

7. Programme du 22 avril 2017:

Confirmation des inscriptions : **de 09h à 10 h.**

Briefing, tirage au sort des bateaux : **10h15**

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 30**

Remise des prix prévue : **A l'issue des courses**

8. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

9. Système de pénalité:

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un arbitrage direct ou semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Les parcours :

Les Parcours seront de type Banane

11. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. Prix

Le trophée de la Coupe des Clubs sera remis au club vainqueur de la régates.

13. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

14. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course :

Président du Jury :

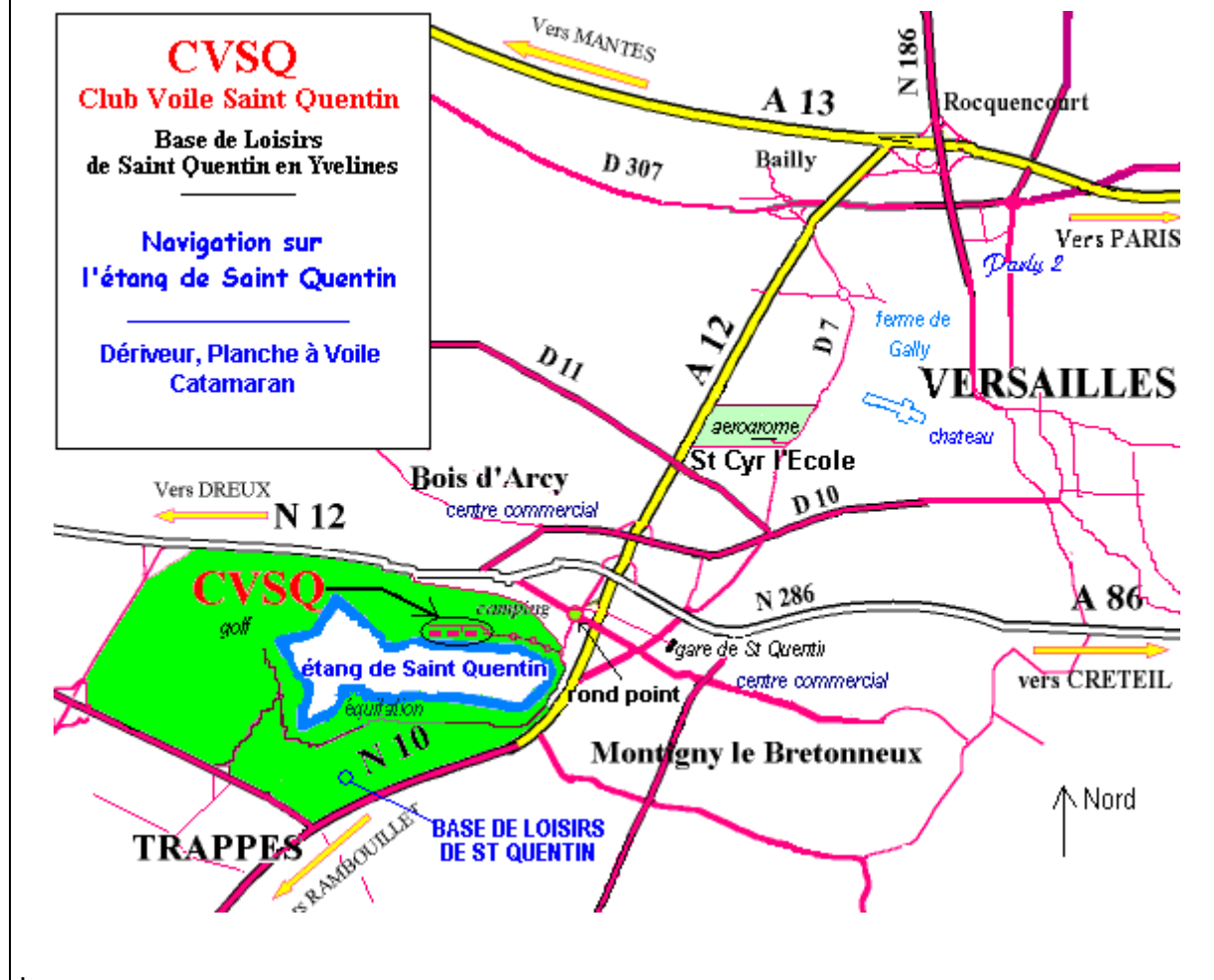
Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex

tel: **01.30.58.91.74** email: **contact@cvsq.fr** <http://www.cvsq.fr>

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :
Autoroute A 12
Sortie Saint Quentin
Ou A 86 puis N 286.
(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)
La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :
Latitude : 48° 47,38 Nord
Longitude : 2° 1,14 Est